

Elections municipales 2026

Améliorer l'accès aux soins



✓ Action n°3

Mettre en place des Centres de Santé

et favoriser la mise en place de

Maisons de Santé pluriprofessionnelles

✓ Installation de Centres de santé et de Maisons de santé



Quel est le problème ?

D'un côté, les jeunes médecins souhaitent majoritairement travailler en équipe pluridisciplinaire et recherchent notamment de plus en plus souvent une mutualisation de moyens – voire un exercice salarié pour les professionnels travaillant en centre de santé – qui les décharge de contraintes annexes à leur exercice médical (formalités administratives, tâches ancillaires...) tout en préservant une certaine qualité de vie. De l'autre, les territoires sous-dotés en médecins sont de plus en plus nombreux et France, et peinent à attirer de nouveaux médecins, notamment pour les soins de premiers recours.

Les leviers de mise en oeuvre pour les élus



- ✓ Les **centres de santé [1]** et **maisons de santé pluriprofessionnelles [2]** sont des lieux d'exercice collectif de proximité qui répondent le mieux à cette double attente. Ils permettent un exercice coordonné entre les différentes spécialités des médecins et autres professionnels de santé qui y travaillent et facilitent le partage du dossier médical, favorisant ainsi la suivi et la fluidité du parcours du patient.

[1] Structure mise en place et pilotée par la commune / communauté de commune. Les professionnels de santé qui y travaillent sont salariés, il n'y a donc aucun dépassement d'honoraire pour les patients.

[2] Structure regroupant des professionnels de santé libéraux.



Installation de Centres de santé et de Maisons de santé



Exemples de mise en oeuvre

Mise en place de centres de santé impulsés par des communes

- La **ville de Sevrans** (Seine-Saint-Denis, 93) a créé un centre municipal de santé, dont elle prend en charge les locaux, le matériel et les salaires. Son but : assurer un accès aux soins primaires dans un territoire déficitaire.
- La **ville de Fécamp** (Seine-Maritime, 76) a ouvert un centre de santé pluridisciplinaire communal en 2021. Les médecins salariés recrutés par la mairie, travaillent en coordination avec des infirmiers et des dentistes. Cela répond efficacement à la désertification médicale du secteur.

Appui à la création de Maisons de santé pluriprofessionnelles

- Afin d'attirer de jeunes médecins en offrant un exercice coordonné, la **communauté de communes de la Veyle** (Ain) a financé la construction d'une MSP intercommunale. Les locaux sont mis à disposition des professionnels de santé libéraux (loyers modérés).
- La **ville de Saint-Amour** (Jura) a porté le projet immobilier d'une MSP, et en a confié la gestion à une équipe de professionnels. Les loyers couvrent une partie des frais, le reste est subventionné. Cela a permis une stabilisation de l'offre médicale locale.

A propos de France Assos Santé

L'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) dite France Assos Santé a été créée en mars 2017 dans la continuité d'une mobilisation de plus de 20 ans pour construire une représentation des usagers interassociative. Organisation de référence pour défendre les intérêts des patients et des usagers du système de santé, sa mission est inscrite dans le Code de la santé publique (loi du 26 janvier 2016). Forte d'un maillage territorial de 18 délégations régionales (URAASS), elle regroupe près de 100 associations nationales et plusieurs centaines d'associations régionales qui agissent pour la défense des droits des malades, l'accès aux soins pour tous et la qualité du système de santé. Elle forme les 6 000 représentants des usagers qui siègent dans les instances hospitalières, de santé publique ou d'assurance maladie. Elle prend une part active dans le débat public et porte des propositions concrètes auprès des acteurs institutionnels et politiques pour améliorer le système de santé.



[Défendre vos droits](#)

[Vous représenter](#)

[Agir sur les lois](#)